



FAIRE UN CHANGEMENT D'ADRESSE POUR VOTRE COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

PAGE 1



DES NOUVELLES DU SERVICE DES LOISIRS

PAGE 5



EMPRUNTEZ LES CARTES MUSÉES DE VOTRE BIBLIOTHÈQUE

PAGE 3



MISE À JOUR DE LA SITUATION PANDÉMIQUE ET SERVICES MUNICIPAUX

PAGE 4

DES NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ

Nominations

La Municipalité de Pontiac est heureuse d'annoncer la nomination de M. Mario Allen, au poste de directeur des Travaux public et directeur général par intérim en date du 19 avril 2022. Nous sommes aussi heureux d'accueillir M. Mario Pilon, CPA au poste de Directeur des finances et des ressources humaines. Il est entré en poste le 11 avril 2022.

Nettoyage de printemps en bordure de route

Nous tenons à remercier tous les bénévoles qui ont participé au ramassage des déchets en bordure de route dans la Municipalité lors du nettoyage de printemps.

Faire un changement d'adresse postale pour son compte de taxes municipales

Lors de l'achat d'un immeuble ou suite à une nouvelle construction, veuillez remplir le formulaire Demande de changement d'adresse de correspondance www.municipalitepontiac.ca sous la section 'Formulaires et demandes de permis' pour signaler votre changement d'adresse postale, ou communiquer avec Mme Ramsay ramsay.louise@municipalitepontiac.ca le plus tôt possible afin que nous puissions rediriger votre compte de taxes municipales au bon endroit.

Taxes municipales - 2e versement

Nous vous rappelons qu'afin d'éviter des frais supplémentaires de 13% (intérêts) et de 5% (pénalités), le 2e versement pour le paiement de vos taxes municipales doit être **reçu par la Municipalité au plus tard le 15 juin 2022**.

NOTE : Il y a un délai de quelques jours pour le traitement de votre paiement via une institution bancaire. Par conséquent, veuillez assurer que votre paiement est effectué suffisamment à l'avance pour éviter des frais supplémentaires.

Modalité de paiement :

1. Par Internet via une institution bancaire :

Vous devez vous assurer d'indiquer les chiffres 82030 suivis de la lettre F et de votre matricule à 10 chiffres, pour un total de 16 espaces afin que votre paiement nous parvienne adéquatement.

2. Par chèque :

Le citoyen peut déposer son chèque dans la boîte postale située à l'entrée de l'hôtel de ville ou le faire parvenir par la poste au 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0.

Pour communiquer avec nous :

- Courriel : ramsay.louise@municipalitepontiac.ca
- Par téléphone : 819 455-2401
- Par la poste : 2024, route 148, Pontiac (Québec) J0X 2G0



DES NOUVELLES DE LA MUNICIPALITÉ (suite)

Dépôt de candidatures à la Municipalité de Pontiac

Si vous êtes intéressés par un poste à la Municipalité de Pontiac, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à emplois@municipalitepontiac.ca ou la déposer à la personne à l'accueil. Les c.v. sont conservés dans notre banque de candidatures pour référence future.

Veuillez consulter le [site internet](#) pour toute offre d'emploi au sein de la Municipalité.

Prochaine séance ordinaire du conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal est prévue le **14 juin 2022 à 19 h 30** au centre communautaire de Luskville, 2024 route 148.



Empruntez les cartes musées de votre biblio!

Les cartes musées sont une initiative du Réseau BIBLIO de l'Outaouais en collaboration avec divers partenaires culturels de la région de l'Outaouais et de la capitale nationale.

Ces cartes sont disponibles dans votre bibliothèque municipale, membre du Réseau BIBLIO de l'Outaouais.

Chacune de ces cartes, valide pour une (1) personne, peut être empruntée pour une période de deux (2) semaines.

L'emprunt d'une carte musée permet aux personnes détentrices de découvrir, ou de redécouvrir,

GRATUITEMENT, un des sites suivants :

- **Musée canadien de l'histoire**
- **Musée des beaux-arts du Canada**
- **Musée des sciences et de la technologie du Canada**
- **Musée canadien de la nature**
- **Musée de l'aviation et de l'espace du Canada**
- **Musée canadien de la guerre**
- **Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada**
- **Lieu historique national du Manoir Papineau**
- **Sentiers pédestres de la Réserve écologique Forêt-la-Blanche**
- **Centre d'interprétation du cerf de Virginie**
- **Centre d'interprétation du Doré jaune**
- **Parc des Chutes Coulonge**
- **Maison culturelle George Bryson**
- **Musée des pionniers de Saint-André-Avellin**

Pour connaître les coordonnées et l'horaire de votre bibliothèque municipale, consultez le

<https://municipalitepontiac.com/en/bibliotheques/>

<https://www.reseaubibliooutaouais.qc.ca/fr/cartes-musees>





MISE À JOUR DE LA SITUATION PANDÉMIQUE ET SERVICES MUNICIPAUX

À la suite des dernières directives gouvernementales, relativement au retrait de l'obligation du port du masque dans la plupart des lieux publics en date du 14 mai 2022, la Municipalité souhaite vous informer que le port du masque est alors optionnel à L'Hôtel de ville sous réserve des **exceptions** suivantes :

- Vous devez porter un masque durant les 5 jours suivant l'isolement lorsque vous avez eu la COVID-19;
- Vous devez porter un masque pendant 10 jours si vous vivez avec une personne qui a la COVID-19.

Notez que le port du masque demeure recommandé :

- Si vous avez une maladie respiratoire ou une immunodépression;
- Si vous êtes en présence d'une personne vulnérable ou immunodéprimée;
- Lorsqu'il est difficile de garder une distance avec les autres.

Cette situation est susceptible de tout changement selon les directives gouvernementales.



DES NOUVELLES DU SERVICE DES LOISIRS

Location des infrastructures municipales

La demande de réservation de salle et de terrain municipal est **obligatoire pour chaque activité**.

Ces formulaires sont disponibles au bureau de la réception à l'Hôtel de ville ou via le site internet <https://municipalitepontiac.com/formulaires-et-demandes-de-permis/>

La [Politique de location des infrastructures municipales](#) a été mise à jour et adoptée par le conseil municipal en date du 10 mai 2022.

Nous vous invitons à **lire la Politique avant de poursuivre avec votre demande**, car elle comprend plusieurs éléments importants tels que les règlements, le fonctionnement, les prix, etc.

Veillez noter que la salle ou les terrains de sport ne sont considérés comme étant réservés que **lorsque** le paiement intégral est reçu à la Municipalité.

Un Dépôt de sûreté de 200\$ est obligatoire, à l'exception des organismes sans but lucratif (OSBL) reconnus par la Municipalité. (Le remboursement du dépôt de sûreté vous est retourné par le service des finances après l'évènement si toutes les conditions de location ont été respectées par le locataire).

Vous devez vous présenter à la réception pour récupérer la clé/puce **le jour avant de l'évènement**.

La puce doit être retournée à la Municipalité le lendemain de l'évènement.



DES NOUVELLES DU SERVICE DES INCENDIES

Devenir pompier volontaire vous intéresse ?

La Municipalité accepte les candidatures au poste de pompier volontaire.

Le formulaire de demande d'emploi est disponible au bureau de la réception à l'Hôtel de ville ainsi que dans le site Internet de la municipalité <https://municipalitepontiac.com/formulaires-et-demandes-de-permis/>

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi à emplois@municipalitepontiac.ca
ou 2024, route 148, Pontiac, Qc J0X 2G0.

Pour en savoir plus, consultez la page suivante de notre site
<https://municipalitepontiac.com/securite-publique-et-incendie/>

Votre candidature sera traitée de façon confidentielle.